

RÉUNION D'INFORMATION – AVRIL 2019

PROJET MÉTIERS-COMPÉTENCES AUVERGNE RHÔNE ALPES



PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE MÉTIERS COMPÉTENCES

UNE AMBITION INSCRITE DANS LE PROJET STRATEGIQUE DE L'ANFH

La réalisation de cartographies et d'études-métiers s'inscrit dans :

- ▶ l'axe 2 du projet stratégique national et régional 2016-2019 de l'ANFH : « **Anticiper / Soutenir** »
- ▶ et plus précisément l'ambition n°5 : « **Développer la veille et la production de données sur les métiers, en intégrant les pratiques en évolution** ».

L'ANFH souhaite, en ce sens, étendre et pérenniser la réalisation des cartographies régionales des métiers sur l'ensemble des Délégations, les études métiers-compétences ciblées, ainsi que la veille-métier en lien avec les établissements adhérents.

➔ Cette ambition est réaffirmée et développée dans le Projet Stratégique 2020-2023 en cours d'élaboration, avec la prise en compte du nouvel environnement (OPCO Santé...).

Elle est soutenue par la pérennisation d'autres actions et outils d'appui aux établissements en matière de GPMC :

- ▶ Offre de formation et d'accompagnement sur le management des métiers, emplois et compétences
- ▶ Module GPMC de Gesform Evolution
- ▶ Guide des métiers...

LE 2ND CYCLE DE CARTOGRAPHIES RÉGIONALES DES MÉTIERS

- **Plusieurs nouveautés pour les établissements :**

Les établissements pourront désormais disposer d'un ensemble d'outils qui seront mis à leur disposition dès la fin de leur participation à la cartographie.

Plus précisément dès validation des affectations métier les établissements auront accès à :

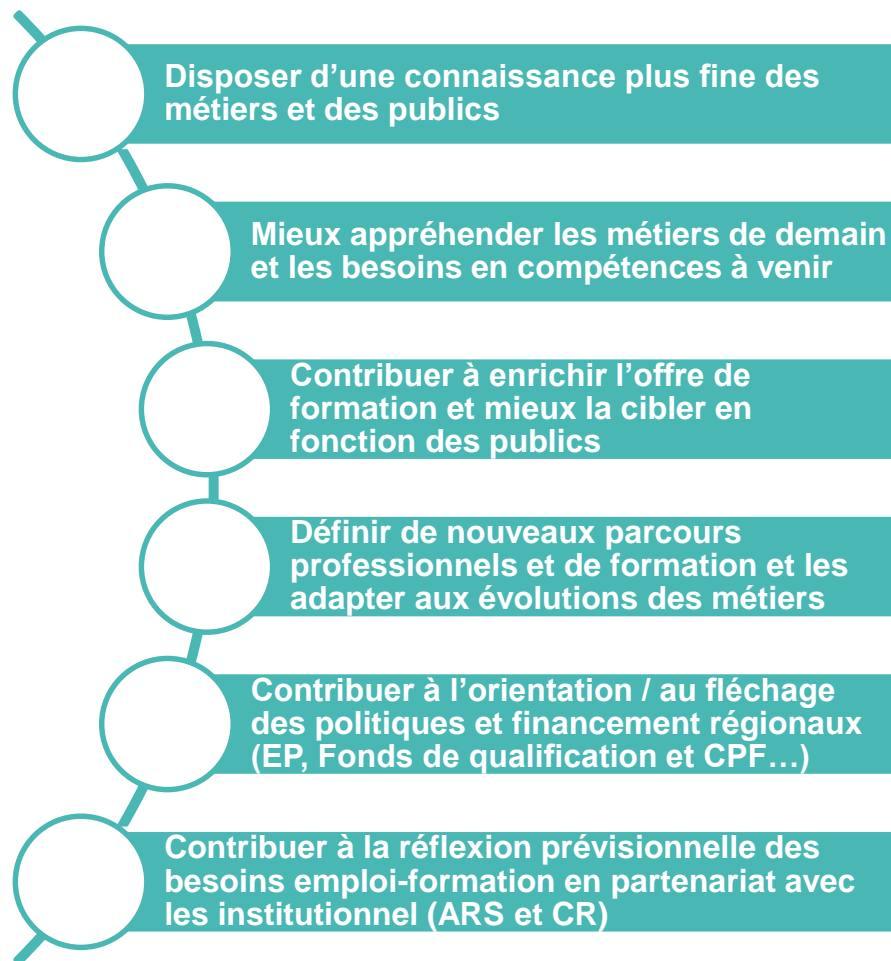
- **Une fiche synthétique des principaux indicateurs de l'établissement**, avec la possibilité de l'exporter en PDF ;
- **Un croiseur de données en ligne avec les données transmises par l'établissement**, sans nécessité d'attendre la consolidation régionale ;

Et dès la fin de la démarche régionale :

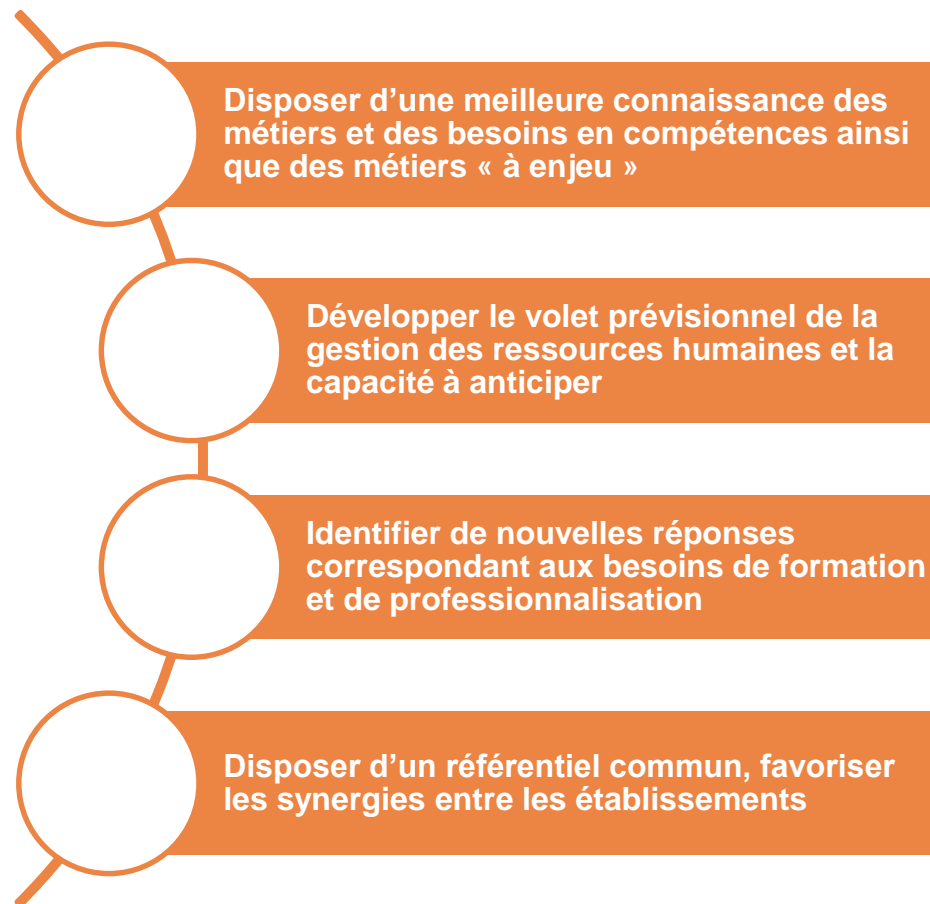
- **Possibilité de disposer**, avec l'accord de l'ensemble des établissements qui les composent, **de résultats au niveau des GHT et des GCSMS** ;
- **Possibilité de mettre à jour les données de la cartographie** à tout moment de façon autonome

UN PROJET POUVANT CONTRIBUER A DES ENJEUX MULTIPLES

POUR L'ANFH :



POUR LES ÉTABLISSEMENTS :



... ET POUR LES AGENTS

LA CLÉ DE LA RÉUSSITE : UNE IMPLICATION DE TOUS !

Pour que la cartographie régionale soit représentative des établissements, il faut :

- ▶ **Le plus grand nombre d'établissements participants ;**
- ▶ **Un volume d'agents couvert suffisant ;**
- ▶ **Une diversité des établissements participants**, représentatifs des différents secteurs de la FPH (CHU-CHRU/CH, EPSM, EHPAD, Handicap, Enfance-Famille) ;
- ▶ **Une représentativité territoriale** (pour l'analyse par Délégation, par département, par GHT ou *GCSMS...*)

Il est donc important que TOUS les établissements puissent participer à ce projet qu'ils aient ou NON déjà réalisé leur cartographie des métiers, quelles que soient leurs ressources internes, le niveau d'avancement, leurs spécificités territoriales et/ou organisationnelles...

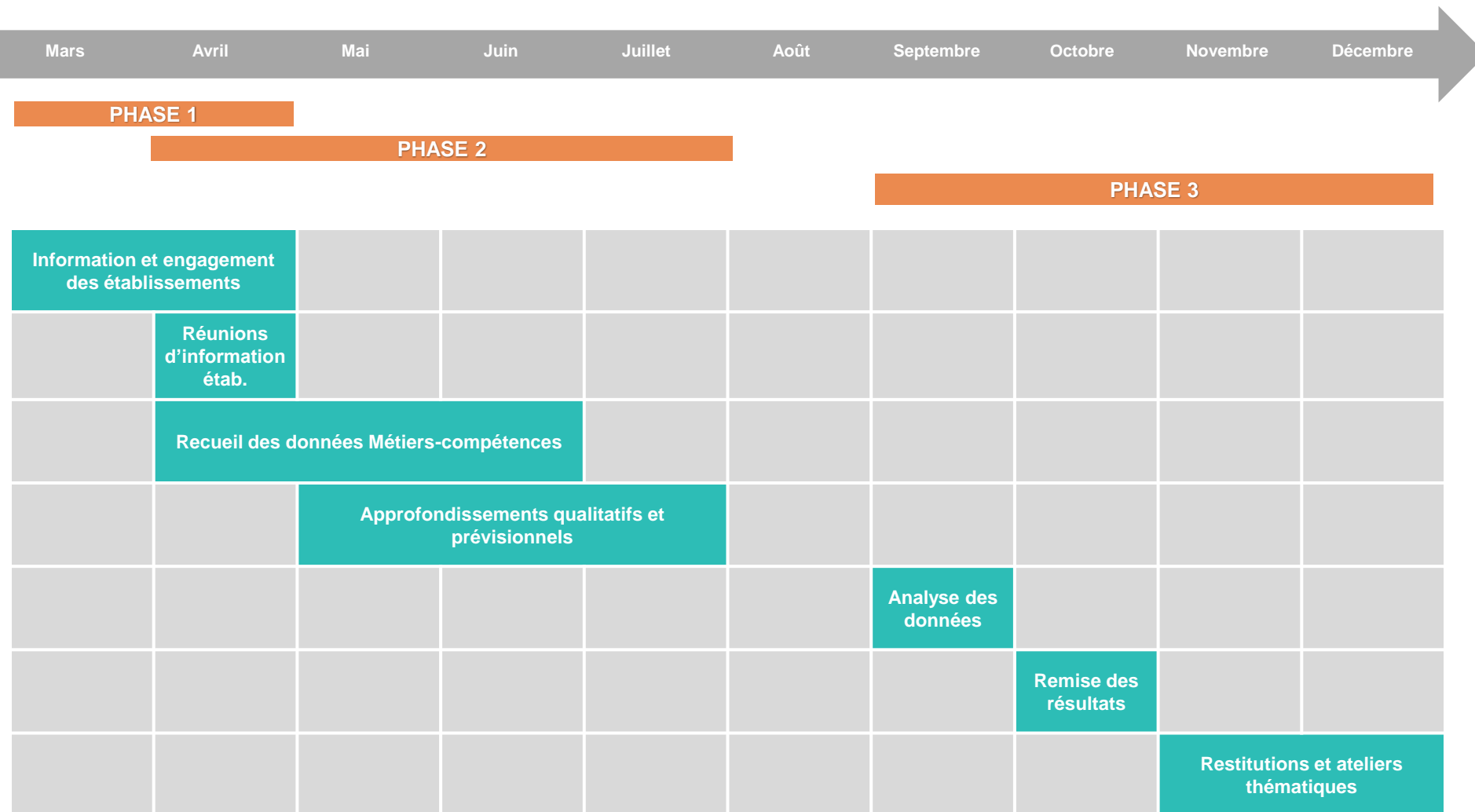
LE PÉRIMÈTRE DU PROJET RÉGIONAL

- Au total, la région Auvergne Rhône Alpes comporte 12 départements, 15 GHT, 336 établissements (dont 4 CHR(U), 118 CH-CHS, 180 EHPAD et 34 établissements du secteur Handicap, Enfance et Famille) qui couvrent plus de 130 600 agents *
- De manière plus précise :

	Auvergne	Rhône	Alpes	TOTAL
Etablissements	110	126	100	336
CHU	1	2	1	4
CH-CHS	25	54	39	118
EHPAD	72	63	45	180
SMSH	12	7	15	34
Nombre de professionnels	27 650	58 124	44 827	130 601

* Source : Base de données adhérents ANFH

LE CALENDRIER DU PROJET



LES APPROFONDISSEMENTS QUALITATIFS ET PRÉVISIONNELS

Le volet qualitatif permet **sur des thématiques et/ou métiers ciblés** :

- ▶ d'aller au-delà des constats de la « photographie » des métiers, en apportant **des informations qualitatives** sur la réalité des activités exercées, les problématiques rencontrées, les besoins en compétences et en formation...
- ▶ d'inscrire les résultats dans **une dimension prévisionnelle plus forte** : impact des évolutions des établissements et de l'environnement (ex : dématérialisation, déficit d'attractivité), métiers émergents ou en développement, nouveaux besoins en compétences, enjeux RH de demain...

Les thématiques d'approfondissement retenues en AURA sont :

- ▶ **Les métiers en tension**, enquête menée sur plusieurs grandes régions, avec notamment un volet concernant les pratiques de recrutement ;
- ▶ **L'impact du numérique sur les métiers soignants** et notamment sur les infirmières et les AS ;
- ▶ **Les métiers et les besoins en formation dans les secteurs du handicap et de la protection de l'enfance**

LA DÉMARCHE POUR LES ÉTABLISSEMENTS

LA COLLECTE DU FICHER DES AGENTS DE LA FPH *(PERSONNEL NON MÉDICAL)*

LE PROCESS DE RECUEIL, CONTRÔLE ET VALIDATION DES DONNÉES MÉTIERS-COMPÉTENCES

JE **M'ENGAGE** DANS LA
DEMARCHE

JE ME **CONNECTE** A LA
PLATEFORME METIERS-
COMPETENCES

JE **M'INFORME** SUR LA
DEMARCHE

JE **COMPLETE** MON
QUESTIONNAIRE

JE **DEPOSE** MON
FICHER DE DONNEES

LE PERIMETRE DE REFERENCE

Le choix du périmètre est déterminé par la volonté de disposer d'une **photographie à un instant « T » du personnel médical et non médical en activité dans les établissements** de la région, en évitant les doubles comptages.

La population recensée sera ainsi constituée de **tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière dont les établissements étaient employeurs au 01 janvier 2019**, quel que soit leur temps de travail.

Sont inclus : les titulaires de la FPH, les stagiaires en attente de titularisation, les contractuels sur emploi permanent (CDI ou CDD) ou de remplacement (CDD), les personnels en contrat aidé (emplois d'avenir, etc.), les apprentis et les personnels en formation professionnelle.

Nb : bien que relevant des personnels médicaux, les sages-femmes sont prises en compte dans la cartographie des agents de la FPH. Elles relèvent du titre IV et sont généralement présentes dans les fichiers des personnels non médicaux

Sont exclus : les personnels n'étant pas en situation d'activité (disponibilité, détachement, congé parental, etc.).

LE PROCESS DE RECUEIL, CONTRÔLE ET VALIDATION DES DONNÉES MÉTIERS-COMPÉTENCES

JE M'ENGAGE DANS LA
DÉMARCHE

JE ME CONNECTE À LA
PLATEFORME MÉTIERS-
COMPÉTENCES

JE M'INFORME SUR LA
DÉMARCHE

JE COMPLETE MON
QUESTIONNAIRE

JE DEPOSE MON
FICHER DE DONNÉES

LA NOMENCLATURE DE RÉFÉRENCE

Les métiers à affecter aux agents (non médicaux) sont ceux recensés dans la dernière version (v3) du **Répertoire des Métiers de la Santé et de l'autonomie**, version la plus utilisée à ce jour dans la FPH et qui **donnera lieu à la consolidation régionale**.

LE PROCESS DE RECUEIL, CONTRÔLE ET VALIDATION DES DONNÉES MÉTIERS-COMPÉTENCES

JE M'ENGAGE DANS LA
DEMARCHE

JE ME CONNECTE A LA
PLATEFORME METIERS-
COMPETENCES

JE M'INFORME SUR LA
DEMARCHE

JE COMPLETE MON
QUESTIONNAIRE

JE DEPOSE MON
FICHER DE DONNEES

LES PRINCIPES D'AFFECTATION DES METIERS

On s'intéresse à la réalité des activités donc au **métier réellement exercé par chaque agent**. Même s'il n'a pas la qualification requise, il est préconisé de lui affecter le métier qu'il exerce.

Cas particuliers :

Lorsqu'un agent exerce plusieurs métiers, l'établissement doit recenser l'ensemble des métiers en désignant son métier principal. Si l'agent exerce 2 métiers à parts égales, le choix du métier à affecter se fait à la discrétion de l'établissement.

Les personnels en formation professionnelle longue (Etudes Promotionnelles, Congé de Formation Professionnelle, etc.) sont à affecter au **métier exercé préalablement à la formation**.

LE PROCESS DE RECUEIL, CONTRÔLE ET VALIDATION DES DONNÉES MÉTIERS-COMPÉTENCES

JE M'ENGAGE DANS LA
DÉMARCHE

JE ME CONNECTE A LA
PLATEFORME MÉTIERS-
COMPÉTENCES

JE M'INFORME SUR LA
DÉMARCHE

JE COMPLETE MON
QUESTIONNAIRE

**JE DEPOSE MON
FICHER DE DONNEES**

EXEMPLE DE LISTE DE DONNEES METIERS-COMPETENCES

Matricule	Code / intitulé du corps
Prénom / Nom	Code / intitulé du grade
Sexe	Code / intitulé du métier
Date de naissance	Mission(s) complémentaire(s) poste(s) adapté(s)
Date d'entrée dans l'établissement d'accueil actuel	Code / intitulé du pôle
Statut	Code / intitulé de l'UF
Pourcentage de temps travaillé dans l'établissement	Lettre budgétaire / rattachement FINESS
Position d'absence / code d'arrêt	

LE PROCESS DE RECUEIL, CONTRÔLE ET VALIDATION DES DONNÉES MÉTIERS-COMPÉTENCES

JE M'ENGAGE DANS LA
DEMARCHE

JE ME **CONNECTE** A LA
PLATEFORME METIERS-
COMPETENCES

JE M'INFORME SUR LA
DEMARCHE

JE **COMPLETE** MON
QUESTIONNAIRE

JE **DEPOSE** MON
FICHER DE DONNEES

LE CAS ECHEANT, JE
VALIDE LES
AFFECTATIONS METIERS

J'ACCEDE A LA
CARTOGRAPHIE DES
METIERS

Dès la validation des affectations métiers des agents de mon établissement, **j'accède en temps réel à la Cartographie des métiers** de mon établissement depuis la rubrique « Tableau de bord » de la plateforme.

Dès la clôture de la démarche régionale, je pourrai à tout moment et autant de fois que je le souhaite mettre à jour la Cartographie des métiers de mon établissement depuis la plateforme.

LA COLLECTE DU FICHER DES PERSONNELS MÉDICAUX

LE PERIMETRE ET LA DATE DE RÉFÉRENCE

Le périmètre :

La démarche de collecte des données des personnels médicaux – médecins, chirurgiens-dentistes et pharmaciens - concerne **l'ensemble des établissements**, quel que soit leur secteur d'activités.

La date de référence :

Le choix du périmètre est déterminé par la volonté de disposer d'une photographie à un instant « T » du personnel médical en activité dans votre établissement, en évitant les doubles comptages.

La population recensée doit ainsi être constituée de **tous les personnels médicaux dont l'établissement était employeur au 1^{er} janvier 2019**, quelque soit leur temps de travail.

LE FORMAT DU FICHER DES PERSONNELS MEDICAUX

Numéro RPPS : format numérique

Nom Prénom (facultatif) : format texte

Sexe : Homme / Femme

Date de naissance : format date

Statut :

- Etudiants
- Internes
- Chefs de clinique-assistants
- Professeurs des universités-Praticiens Hospitaliers
- Maitres de Conférence-Praticiens Hospitaliers
- Assistants des hôpitaux
- Praticiens hospitaliers temps plein
- Praticiens hospitaliers temps partiel
- Praticiens contractuels
- Praticiens attachés
- Cliniciens

Pourcentage de temps travaillé dans l'établissement actuel : format numérique 0-100

Profession / spécialité : format texte

LES PROFESSIONS ET SPECIALITES

PROFESSIONS

MÉDECINS

**CHIRURGIENS-
DENTISTES
(OU « ODONTOLOGISTES »)**

PHARMACIENS

MÉDECINS - SPECIALITES MEDICALES

Médecine générale (y compris DES urgentistes, hors gériatrie)
 Psychiatrie
 Anesthésie - Réanimation
 Pédiatrie
 Cardiologie et maladies vasculaires
 Radiologie
 Médecins spécialisés en biologie médicale
 Autres spécialités médicales
 Gériatrie
 Gastro entérologie et hépatologie
 Pneumologie
 Médecine Interne et immunologie clinique
 Neurologie
 Santé publique (y compris DIM)
 Néphrologie
 Endocrinologie et maladies métaboliques
 Médecine physique et de réadaptation
 Dermatologie - Vénérologie - Allergologie
 Rhumatologie
 Médecin coordonnateur
 Réanimation médicale
 Hématologie
 Oncologie médicale
 Anatomie et cytologie pathologiques
 Médecins du travail
 Médecine nucléaire
 Oncologie radiothérapique
 Génétique

MÉDECINS - SPECIALITES CHIRURGICALES

Gynécologie - Obstétrique
 Chirurgie orthopédique et traumatologique
 Oto-Rhino-laryngologie
 Chirurgie générale
 Ophtalmologie
 Chirurgie digestive
 Chirurgie urologique
 Neuro-chirurgie
 Chirurgie thoracique et cardiaque
 Chirurgie vasculaire
 Chirurgie infantile
 Chirurgie maxillo-faciale - Stomatologie -
 Chirurgie orale
 Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
 Autres spécialités chirurgicales

LA HOTLINE BVA

La Hotline BVA répondra à toutes les questions des établissements concernant les différentes étapes de la démarche.

Nous sommes notamment à la disposition des établissements pour :

- Expliquer de façon détaillée des étapes ;
- Construire des fichiers (informations demandées, affectation des métiers...),
- Transmettre des fichiers (comment déposer un fichier, les étapes après le dépôt...)
- Toutes questions concernant la Plateforme ANFH BVA



Nicolas Le Gall assure la hotline dédiée à la démarche Métiers-compétences au :

01 71 16 87 94

La ligne est ouverte du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

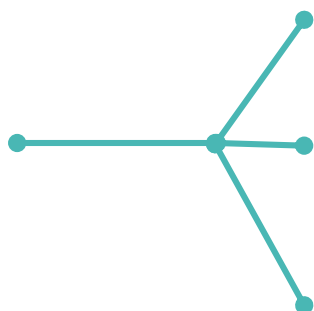
Ou par mail à l'adresse : metiers-competences@bva-group.com

LES LIVRABLES, RESTITUTIONS ET L'ELABORATION DU PLAN D'ACTION

LES LIVRABLES

2 NIVEAUX DE LIVRABLES

Au niveau
de chaque
établissement



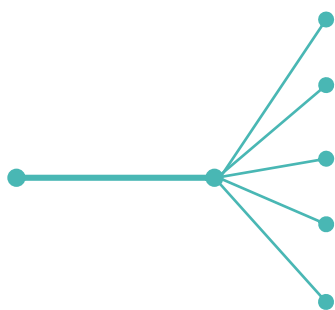
Retour « immédiat » : tableau de bord, fiche établissement et croiseur de données

Retour « différé » (intégration des comparaisons régionales, territoriales et/ou sectorielles) : rapport établissement et croiseur de données

Fichier de données brutes pour mise à jour et/ou intégration

Ces données seront la propriété exclusive de chaque établissement.

Au niveau de
la **région**



Le rapport d'étude régional

Une rapport de synthèse

Les supports de restitution

Des fiches sectorielles, territoriales, thématiques...

Une plaquette de communication

PRESENTATION DES OUTILS BVA- GRAND ANGLE